

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Denis HAMEAU Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Monsieur Laurent GOBET Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Kildine BATAILLE Monsieur Christophe AVENA Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Stéphane CHEVALIER Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Stéphanie MODDE

Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAEGY Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jean-marc GONÇALVES Monsieur Didier RELOT Madame Monique BAYARD Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Patrick BAUDEMENT

Madame Brigitte POPARD

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

DM20230622 41 N°41 - 1/3

OBJET: CULTURE ET SPORTS

Carte culture étudiante – Années universitaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025 - conventions à conclure entre la Ville, Dijon Métropole et les partenaires

Dijon Métropole soutient les acteurs de l'enseignement supérieur de son territoire dans une dynamique d'attractivité avec un pôle de formation fort et varié qui confirme son rôle de métropole régionale d'envergure européenne. L'objectif est d'attirer les bacheliers et leur permettre de trouver un emploi intra-muros après leurs études. Depuis sa mise en place en 2004, le dispositif de la Carte culture participe à cette attractivité.

En contribuant à lever le frein financier dans l'accès aux événements culturels, la Carte culture est un outil d'inclusion dans la vie de la cité. Après la crise sanitaire qui a particulièrement fragilisé les étudiants, il convient de réaffirmer cette priorité qu'est la participation de toutes et tous à la vie culturelle et artistique, comme un droit culturel fondamental garant de l'égalité des chances.

Pour rappel, la Carte culture permet aux étudiants d'accéder à une offre culturelle de qualité à un tarif très modique (5,5 € pour le spectacle vivant et 3,5 € pour le cinéma « Art et Essai », le court-métrage et l'Office du Tourisme de Dijon Métropole) et ce, auprès d'une trentaine de partenaires dont des établissements culturels labellisés tels que La Vapeur - Scène de Musiques Actuelles, l'Opéra de Dijon - Théâtre lyrique d'intérêt national, le Théâtre Dijon Bourgogne - Centre Dramatique National, le Dancing et notamment le Centre de développement Chorégraphique National. Une compensation financière est ensuite allouée aux structures culturelles afin de combler l'écart entre le tarif à 5,5 € et le tarif réduit habituellement pratiqué.

Neuf communes de la métropole dijonnaise sont signataires de ce dispositif (Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant).

Avec un redémarrage significatif post Covid, les ventes de cartes représentent début juin 2023, près de 2 000 cartes vendues.

Le prix d'achat de la Carte culture s'élève à 5 €. Elle est proposée dans une dizaine de points de vente ainsi que sur internet via le portail e-services. La gestion de la régie de recettes et des compensations financières auprès des structures culturelles est assurée par Dijon Métropole. Le dispositif fait l'objet depuis 2004 du soutien financier de la Ville de Dijon et de l'Université de Bourgogne, respectivement à hauteur de 70 000 € et de 15 000 €. Il est proposé de solliciter de nouveau le soutien de ces partenaires pour les mêmes montants pour l'année universitaire 2023-2024.

Comme chaque année, des actions de communication sont proposées mêlant des campagnes d'affichages (bus, tram, panneaux d'affichage), des actions sur le campus universitaire ou encore des présentations du dispositif lors de salons étudiants ou d'événements liés à la rentrée universitaire. Le visuel de la communication annuelle est créé dans le cadre d'un concours par les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon (ENSA).

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de conforter le dispositif pour les trois années universitaire 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Trois conventions sont ainsi proposées, dédiées respectivement aux communes signataires du dispositif, aux structures partenaires et aux points de vente. Cette reconduction du dispositif implique également la conclusion de conventions financières avec la Ville de Dijon et l'université de Bourgogne.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la reconduction du dispositif et des projets de conventions de financement avec la Ville de Dijon pour sa participation à hauteur de 70 000 euros et avec l'Université de Bourgogne pour sa participation à hauteur de 15 000 euros pour l'année universitaire 2023-2024

DM20230622 41 N°41 - 2/3

- d'approuver les projets de conventions dédiées aux communes signataires du dispositif, aux structures partenaires et aux points de vente pour les années universitaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 et autoriser Monsieur le Président à y apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions ainsi que tout acte à intervenir pour leur application

SCRUTIN POUR: 83 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230622_41 N°41 - 3/3